AVENANT PORTANT RÉVISION DES SALAIRES DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

(Titre II de la Convention Collective Nationale de la Production Cinématographique)

PREAMBULE

A l'issue de la négociation prévue à l'article 10 du chapitre III du Titre II de la convention collective nationale de la production cinématographique (CCNPC), les partenaires sociaux de la branche de la production cinématographique ont décidé de revaloriser les salaires minima de l'ensemble des grilles de salaires applicables aux salariés de l'équipe technique.

ARTICLE 1 CHAMP D'APPLICATION

Le présent avenant s'applique aux salariés de l'équipe technique entrant dans le champ d'application du Titre II de la CCNPC.

Les partenaires sociaux conviennent que les dispositions dudit avenant sont pleinement justifiées et applicables à toutes les entreprises relevant de la branche. A ce titre, ils précisent que, conformément aux dispositions de l'article L. 2261-23-1 du Code du travail, l'objet du présent avenant ne justifie pas la mise en place de mesures spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés.

ARTICLE 2 REVISION DE L'ACCORD SUR LES SALAIRES DU 20 JUILLET 2017

Il est convenu de revaloriser de 1,85 %, les montants des salaires minima conventionnels de l'ensemble des grilles de salaires du 20 juillet 2017, les montants de l'indemnité de repas et de l'indemnité de casse-croûte afférentes à ces grilles de salaires tels qu'institués par la CCNPC, ainsi que la part fixe de 765,07 € utilisée dans les formules de calcul du salaire de l'Annexe III du titre II en portant son montant à 779,22 €.

En conséquence, les dispositions révisées de l'Accord sur les salaires du 20 juillet 2017, figurant en Annexe 1 et en Annexe 2, sont applicables à compter de l'entrée en vigueur du présent avenant.

ARTICLE 4 ENTREE EN VIGUEUR – DEPOT - EXTENSION

Il est convenu que le présent avenant s'applique le premier jour du mois suivant la date de publication de l'arrêté relatif à son extension et au plus tard le 1^{er} juillet 2019.

L'extension du présent avenant est sollicitée par la partie la plus diligente, conformément aux dispositions de l'article L2661-1 du Code du travail.

ANNEXE 1

ARTICLE 2.1. Annexe I du Titre II : grille des salaires minima garantis et montant des indemnités repas et casse-croûte, revalorisée tel que prévu dans l'article 2 du présent accord

Les salaires minima sont garantis sur la base de 39 heures : 35 heures au salaire horaire de base plus 4 heures majorées à 25%

auxiliaire de réalisation cinéma	484,47
technicien retour image cinéma	484,47
assistant scripte cinéma	484,47
assistant au chargé de la figuration cinéma	484,47
assistant comptable de production cinéma	484,47
auxiliaire de régie cinéma	484,47
3ème assistant décorateur cinéma	484,47
2ème assistant monteur cinéma	484,47
habilleur cinéma	857,00
tapissier de décor cinéma	857,00
secrétaire de production cinéma	903,21
costumier cinéma	1005,62
couturier cinéma	1005,62
teinturier patineur costumes cinéma	1005,62
coiffeur cinéma	1005,62
assistant maquilleur cinéma	1005,62
2ème assistant réalisateur cinéma	1012,19
chargé de la figuration cinéma	1012,19
répétiteur cinéma	1012,19
responsable des enfants cinéma	1012,19
régisseur adjoint cinéma	1012,19
administrateur adjoint comptable cinéma	1012,19
2ème assistant opérateur cinéma	1012,19
1er assistant monteur cinéma	1012,19
photographe de plateau cinéma	1211,59
accessoiriste de plateau cinéma	1211,59
accessoiriste de décor cinéma	1211,59
animatronicien cinéma	1211,59
assistant opérateur du son cinéma	1217,01
assistant bruiteur	1217,01
assistant mixeur cinéma	1217,01
assistant effets physiques cinéma	1217,01
2ème assistant décorateur cinéma	1249,08
infographiste de décors cinéma	1249,08
illustrateur de décors cinéma	1249,08
chef tapissier cinéma	1249,08
régisseur d'extérieurs cinéma	1249,08

chef d'atelier costumes cinéma	1249,08
chef coiffeur cinéma	1249,08
chef maquilleur cinema	1259,32
1er assistant opérateur cinéma	1302,03
technicien d'appareils télécommandés (prise de vues) cinéma	1302,03
peintre d'art de décor cinéma	1249,08
scripte cinéma	1249,08
administrateur de production cinéma	1302,03
1er assistant costume cinéma	1334,64
1er assistant décorateur cinéma	1371,80
ensemblier cinéma	1371,80
1er assistant à la distribution des rôles cinéma	1415,26
coordinateur de post production cinéma	1415,26
régisseur général cinéma	1415,26
1er assistant réalisateur cinéma	1415,26
chef monteur son cinéma	1485,43
conseiller technique à la réalisation cinéma	1679,62
cadreur cinéma	1679,62
chef monteur cinéma	1679,62
cadreur spécialisé cinéma	1859,16
chef costumier cinéma	1859,16
chef opérateur du son cinéma	1859,16
bruiteur	1859,16
mixeur cinéma	1859,16
ensemblier décorateur cinéma	1859,16
superviseur d'effets physiques cinéma	1859,16
créateur de costumes cinéma	2604,06
directeur de production cinéma	2639,05
chef décorateur cinéma	2639,05
directeur de la photographie cinéma	2674,99
technicien réalisateur 2ème équipe cinéma	2674,99
réalisateur cinéma *	2928,34
réalisateur de films publicitaires	3636,38
machiniste de prise de vues cinéma	951,76
électricien de prise de vues cinéma	951,76
conducteur de groupe cinéma	1029,03
sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	1011,49
	1011,49
sous-chef électricien de prise de vues cinéma	1151,70
chef machiniste de prise de vues cinéma	
chef électricien de prise de vues cinéma	1151,70
maçon de décor cinéma	983,41
machiniste de construction cinéma	986,40

électricien de construction cinéma	986,40
peintre de décor cinéma	1032,33
menuisier de décor cinéma	1031,37
peintre en lettres de décor cinéma	1086,17
peintre faux bois et patine décor cinéma	1086,17
serrurier de décor cinéma	1086,17
menuisier-traceur de décor cinéma	1086,17
staffeur de décor cinéma	1086,17
menuisier toupilleur de décor cinéma	1160,73
maquettiste de décor cinéma	1160,73
sculpteur de décor cinéma	1190,06
sous-chef machiniste de décor cinéma	1061,80
sous-chef électricien de décor cinéma	1061,80
sous chef peintre de décor cinéma	1072,15
sous chef menuisier de décor cinéma	1156,34
sous chef staffeur de décor cinéma	1156,34
chef machiniste de construction cinéma	1204,55
chef électricien de construction cinéma	1204,55
chef peintre de décor cinéma	1214,91
chef menuisier de décor cinéma	1260,12
chef staffeur de décor cinéma	1260,12
chef serrurrier de décor cinéma	1260,12
chef sculpteur de décor cinéma	1260,37
chef constructeur cinéma	1437,72

^{*}Les modalités particulières de rémunération du réalisateur cinéma sont précisées au Chapitre X du Titre II.

Montant de l'indemnité repas : 17,61 euros

Montant de l'indemnité casse-croûte : 7,15 euros

REALISATEURS

Contrat d'une durée inférieure à 5 mois:

salaire minimum hebdomadaire de 2 928,34 € bruts

Contrat d'une durée d'au moins 5 mois:

application au salaire de référence hebdomadaire figurant ci-dessus du coefficient 2,84

salaire minimum mensuel de 8 316,49 € bruts

Contrats hors production du film:

prorata du salaire mensuel figurant ci-dessus

engagement d'une semaine ou plus: salaire minimum hebdomadaire 1920,63 € bruts engagement inférieur à 5 jours consécutifs : salaire minimum journalier 480,17 € bruts

Films publicitaires

engagement d'une semaine ou plus: salaire minimum hebdomadaire 3636,38 € bruts engagement inférieur à 5 jours consécutifs: salaire minimum journalier 909,09 € bruts

ARTICLE 2.2 : Annexe II du Titre II : grille des durées hebdomadaires de travail comprenant des durées d'équivalence, revalorisée tel que prévu dans l'article 2 du présent accord

En référence aux dispositions de l'article 30 de la présente convention, pour les périodes de tournage exclusivement et pour certaines catégories de fonctions ci-après fixées, le nombre d'heures hebdomadaires de travail effectif minimum garanti et rémunéré s'inscrit dans une durée d'équivalence fixée respectivement sur la base d'une semaine de travail en 5 jours et sur la base d'une semaine de travail en 6 jours, ainsi que défini ci-après :

Salaires minima garantis correspondant aux heures de travail effectif incluant les seules majorations définies à l'article 37, chapitre VI et ne sont pas exclusifs de l'application des autres majorations spécifiques fixées dans le présent accord.

	Hebdomadaire sur 5 jours				
FONCTIONS	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaires		
assistant scripte cinéma	42	45	529,88		
3ème assistant décorateur cinéma	42	45	529,88		
accessoiriste de décor cinéma	42	45	1325,17		
assistant opérateur du son cinéma	42	45	1331,10		
régisseur d'extérieurs cinéma	42	45	1366,18		
scripte cinéma	42	45	1366,18		
ensemblier cinéma	42	45	1500,41		
cadreur cinéma	42	45	1837,09		
chef opérateur du son cinéma	42	45	2033,47		
ensemblier décorateur cinéma	42	45	2033,47		
directeur de production cinéma	42	46	2886,46		
chef décorateur cinéma	42	46	2886,46		
directeur de la photographie cinéma	42	46	2925,76		
auxiliaire de régie cinéma	43	46	545,02		
auxiliaire de réalisation cinéma	43	46	545,02		
assistant au chargé de la figuration cinéma	43	46	545,02		
technicien retour image cinéma	43	46	545,02		
habilleur cinéma	43	46	964,12		
secrétaire de production cinéma	43	46	1016,11		
coiffeur cinéma	43	46	1131,33		
assistant maquilleur cinéma	43	46	1131,33		
2ème assistant réalisateur cinéma	43	46	1138,71		
chargé de la figuration cinéma	43	46	1138,71		

costumier cinéma	43	46	1131,33
régisseur adjoint cinéma	43	46	1138,71
2ème assistant opérateur cinéma	43	46	1138,71
accessoiriste de plateau cinéma	43	46	1363,04
chef coiffeur cinéma	43	46	1405,20
chef maquilleur cinema	43	46	1416,72
1er assistant opérateur cinéma	43	46	1464,79
administrateur de production cinéma	43	46	1464,79
1er assistant costume cinéma	43	46	1501,47
régisseur général cinéma	43	46	1592,16
1er assistant réalisateur cinéma	43	46	1592,16
chef costumier cinéma	43	46	2091,77
machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1177,80
électricien de prise de vues cinéma	46	47	1177,80
conducteur de groupe cinéma	46	47	1273,43
sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1251,73
sous-chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	1251,73
chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1425,23
chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	1425,23

		Hebdomadaire sur	· 6 jours
FONCTIONS	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaires
assistant scripte cinéma	51	55	699,45
3ème assistant décorateur cinéma	51	55	699,45
accessoiriste de décor cinéma	51	55	1749,23
assistant opérateur du son cinéma	51	55	1757,04
régisseur d'extérieurs cinéma	51	55	1803,36
scripte cinéma	51	55	1803,36
ensemblier cinéma	51	55	1980,54
cadreur cinéma	51	55	2424,96
chef opérateur du son cinéma	51	55	2684,18
ensemblier décorateur cinéma	51	55	2684,18
directeur de production cinéma	51	56	3810,13
chef décorateur cinéma	51	56	3810,13
directeur de la photographie cinéma	51	56	3862,01
auxiliaire de régie cinéma	52	56	720,64
auxiliaire de réalisation cinéma	52	56	720,64
assistant au chargé de la figuration cinéma	52	56	720,64
technicien retour image cinéma	52	56	720,64
habilleur cinéma	52	56	1274,79

secrétaire de production cinéma	52	56	1343,52
coiffeur cinéma	52	56	1495,86
assistant maquilleur cinéma	52	56	1495,86
2ème assistant réalisateur cinéma	52	56	1505,64
chargé de la figuration cinéma	52	56	1505,64
costumier cinéma	52	56	1495,86
régisseur adjoint cinéma	52	56	1505,64
2ème assistant opérateur cinéma	52	56	1505,64
accessoiriste de plateau cinéma	52	56	1802,24
chef coiffeur cinéma	52	56	1858,00
chef maquilleur cinema	52	56	1873,24
1er assistant opérateur cinéma	52	56	1936,77
administrateur de production cinéma	52	56	1936,77
1er assistant costume cinéma	52	56	1985,28
régisseur général cinéma	52	56	2105,20
1er assistant réalisateur cinéma	52	56	2105,20
chef costumier cinéma	52	56	2765,50
machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1582,30
électricien de prise de vues cinéma	56	57	1582,30
conducteur de groupe cinéma	56	57	1710,77
sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1681,61
sous-chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1681,61
chef machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1914,71
chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1914,71

ANNEXE 2

ARTICLE 2.3 : Annexe III du Titre II : grille des salaires minima garantis et montant des indemnités repas et casse-croûte, revalorisée

(applicable sur dossier examiné par la Commission paritaire prévue à l'annexe III du titre II)

Les salaires minima sont garantis sur une base de 39 heures : 35 heures au salaire horaire de base plus 4 heures majorées de 25%.

Le salaire minimum garanti est pour les salaires supérieurs à 779,22 €. Le montant est égal à 779,22 € augmenté de 30% de la différence entre le salaire de référence et les 779,22 €.

FONCTIONS	Salaire MG	Montant intéressement	Salaire de référence
auxiliaire de réalisation cinéma	484,47	0,00	484,47
technicien retour image cinéma	484,47	0,00	484,47
assistant scripte cinéma	484,47	0,00	484,47
assistant au chargé de la figuration cinéma	484,47	0,00	484,47
assistant comptable de production cinéma	484,47	0,00	484,47
auxiliaire de régie cinéma	484,47	0,00	484,47
3ème assistant décorateur cinéma	484,47	0,00	484,47
2ème assistant monteur cinéma	484,47	0,00	484,47
habilleur cinéma	802,55	108,90	857,00
tapissier de décor cinéma	802,55	108,90	857,00
secrétaire de production cinéma	816,42	173,58	903,21
costumier cinéma	847,14	316,96	1005,62
couturier cinéma	847,14	316,96	1005,62
teinturier patineur costumes cinéma	847,14	316,96	1005,62
coiffeur cinéma	847,14	316,96	1005,62
assistant maquilleur cinéma	847,14	316,96	1005,62
2ème assistant réalisateur cinéma	849,11	326,16	1012,19
chargé de la figuration cinéma	849,11	326,16	1012,19
répétiteur cinéma	849,11	326,16	1012,19
responsable des enfants cinéma	849,11	326,16	1012,19
régisseur adjoint cinéma	849,11	326,16	1012,19
administrateur adjoint comptable cinéma	849,11	326,16	1012,19
2ème assistant opérateur cinéma	849,11	326,16	1012,19
1er assistant monteur cinéma	849,11	326,16	1012,19
photographe de plateau cinéma	908,93	605,32	1211,59
accessoiriste de plateau cinéma	908,93	605,32	1211,59
accessoiriste de décor cinéma	908,93	605,32	1211,59

		i	
animatronicien cinéma	908,93	605,32	1211,59
assistant opérateur du son cinéma	910,56	612,90	1217,01
assistant bruiteur	910,56	612,90	1217,01
assistant mixeur cinéma	910,56	612,90	1217,01
assistant effets physiques cinéma	910,56	612,90	1217,01
2ème assistant décorateur cinéma	920,18	657,80	1249,08
infographiste de décors cinéma	920,18	657,80	1249,08
illustrateur de décors cinéma	920,18	657,80	1249,08
chef tapissier cinéma	920,18	657,80	1249,08
régisseur d'extérieurs cinéma	920,18	657,80	1249,08
chef d'atelier costumes cinéma	920,18	657,80	1249,08
chef coiffeur cinéma	920,18	657,80	1249,08
chef maquilleur cinema	923,25	672,14	1259,32
1er assistant opérateur cinéma	936,06	731,94	1302,03
technicien d'appareils télécommandés (prise de vues) cinéma	936,06	731,94	1302,03
peintre d'art de décor cinéma	920,18	657,80	1249,08
scripte cinéma	920,18	657,80	1249,08
administrateur de production cinéma	936,06	731,94	1302,03
1er assistant costume cinéma	945,85	777,58	1334,64
1er assistant décorateur cinéma	956,99	829,62	1371,80
ensemblier cinéma	956,99	829,62	1371,80
1er assistant à la distribution des rôles cinéma	970,03	890,46	1415,26
coordinateur de post production cinéma	970,03	890,46	1415,26
régisseur général cinéma	970,03	890,46	1415,26

FONCTIONS	Salaire MG	Montant intéressement	Salaire de référence
1er assistant réalisateur cinéma	970,03	890,46	1415,26
chef monteur son cinéma	991,08	988,70	1485,43
conseiller technique à la réalisation cinéma	1049,34	1260,56	1679,62
cadreur cinéma	1049,34	1260,56	1679,62
chef monteur cinéma	1049,34	1260,56	1679,62
cadreur spécialisé cinéma	1103,2	1511,92	1859,16
chef costumier cinéma	1103,2	1511,92	1859,16
chef opérateur du son cinéma	1103,20	1511,92	1859,16
bruiteur	1103,20	1511,92	1859,16
mixeur cinéma	1103,20	1511,92	1859,16
ensemblier décorateur cinéma	1103,20	1511,92	1859,16
superviseur d'effets physiques cinéma	1103,20	1511,92	1859,16
créateur de costumes cinéma	1326,67	2554,78	2604,06
directeur de production cinéma	1337,17	2603,76	2639,05
chef décorateur cinéma	1337,17	2603,76	2639,05
directeur de la photographie cinéma	1347,95	2654,08	2674,99
technicien réalisateur 2ème équipe cinéma	1347,95	2654,08	2674,99
réalisateur cinéma *	1423,96	3008,76	2928,34
machiniste de prise de vues cinéma	830,98	241,56	951,76
électricien de prise de vues cinéma	830,98	241,56	951,76
conducteur de groupe cinéma	854,16	349,74	1029,03
sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	848,90	325,18	1011,49
sous-chef électricien de prise de vues cinéma	848,90	325,18	1011,49
chef machiniste de prise de vues cinéma	890,96	521,48	1151,70
chef électricien de prise de vues cinéma	890,96	521,48	1151,70
maçon de décor cinéma	840,48	285,86	983,41
machiniste de construction cinéma	841,37	290,06	986,40
électricien de construction cinéma	841,37	290,06	986,40
peintre de décor cinéma	855,15	354,36	1032,33
menuisier de décor cinéma	854,87	353,00	1031,37
peintre en lettres de décor cinéma	871,31	429,72	1086,17
peintre faux bois et patine décor cinéma	871,31	429,72	1086,17
serrurier de décor cinéma	871,31	429,72	1086,17
menuisier-traceur de décor cinéma	871,31	429,72	1086,17
staffeur de décor cinéma	871,31	429,72	1086,17
menuisier toupilleur de décor cinéma	893,67	534,12	1160,73
maquettiste de décor cinéma	893,67	534,12	1160,73

sculpteur de décor cinéma	902,47	575,18	1190,06
sous-chef machiniste de décor cinéma	863,99	395,62	1061,80
sous-chef électricien de décor cinéma	863,99	395,62	1061,80
sous chef peintre de décor cinéma	867,10	410,10	1072,15
sous chef menuisier de décor cinéma	892,36	527,96	1156,34
sous chef staffeur de décor cinéma	892,36	527,96	1156,34
chef machiniste de construction cinéma	906,82	595,46	1204,55
chef électricien de construction cinéma	906,82	595,46	1204,55
chef peintre de décor cinéma	909,93	609,96	1214,91
chef menuisier de décor cinéma	923,49	673,26	1260,12
chef staffeur de décor cinéma	923,49	673,26	1260,12
chef serrurrier de décor cinéma	923,49	673,26	1260,12
chef sculpteur de décor cinéma	923,57	673,60	1260,37
chef constructeur cinéma	976,77	921,90	1437,72

^{*}Le dispositif prévu à l'article 52 du Chapitre X du Titre II fixant un tarif mensuel abattu pour les réalisateurs cinéma ne peut en aucun cas s'appliquer pour les films bénéficiant de la présente annexe

Montant de l'indemnité repas : 17,61 euros
Montant de l'indemnité casse-croûte : 7,15 euros

<u>ARTICLE 2.4 : Annexe III du Titre II : grille des durées hebdomadaires de travail comprenant des durées d'équivalence, revalorisée</u>

(Applicable sur dossier examiné par la Commission paritaire prévue à l'annexe III du titre II)

En référence aux dispositions de l'article 30 de la présente convention, pour les périodes de tournage exclusivement et pour certaines catégories de fonctions ci-après fixées, le nombre d'heures hebdomadaires de travail effectif minimum garanti et rémunéré s'inscrit dans une durée d'équivalence fixée respectivement sur la base d'une semaine de travail en 5 jours et sur la base d'une semaine de travail en 6 jours, ainsi que défini ci-après :

Salaires minima garantis correspondant aux heures de travail effectif incluant les seules majorations définies à l'article 37, chapitre VI et ne sont pas exclusifs de l'application des autres majorations spécifiques fixées dans le présent accord.

Le salaire minimum garanti est pour les salaires supérieurs à 779,22 €. Le montant est égal à 779,22 € augmenté de 30% de la différence entre le salaire de référence et les 779,22 €.

	Hebdomadaire sur 5 jours				
FONCTIONS	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaire MG	Montant intéressement	Salaire référence
assistant scripte cinéma	42	45	529,88	0,00	529,88
3ème assistant décorateur cinéma	42	45	529,88	0,00	529,88
accessoiriste de décor cinéma	42	45	943,01	764,32	1325,17
assistant opérateur du son cinéma	42	45	944,78	772,64	1331,10
régisseur d'extérieurs cinéma	42	45	955,31	821,74	1366,18
scripte cinéma	42	45	955,31	821,74	1366,18
ensemblier cinéma	42	45	995,58	1009,66	1500,41
cadreur cinéma	42	45	1096,58	1481,02	1837,09
chef opérateur du son cinéma	42	45	1155,50	1755,94	2033,47
ensemblier décorateur cinéma	42	45	1155,50	1755,94	2033,47
directeur de production cinéma	42	46	1411,39	2950,14	2886,46
chef décorateur cinéma	42	46	1411,39	2950,14	2886,46
directeur de la photographie cinéma	42	46	1423,18	3005,16	2925,76
auxiliaire de régie cinéma	43	46	545,02	0,00	545,02
auxiliaire de réalisation cinéma	43	46	545,02	0,00	545,02
assistant au chargé de la figuration cinéma	43	46	545,02	0,00	545,02
technicien retour image cinéma	43	46	545,02	0,00	545,02
habilleur cinéma	43	46	834,69	258,86	964,12
secrétaire de production cinéma	43	46	850,29	331,64	1016,11
coiffeur cinéma	43	46	884,85	492,96	1131,33
assistant maquilleur cinéma	43	46	884,85	492,96	1131,33
2ème assistant réalisateur cinéma	43	46	887,07	503,28	1138,71
chargé de la figuration cinéma	43	46	887,07	503,28	1138,71
costumier cinéma	43	46	884,85	492,96	1131,33
régisseur adjoint cinéma	43	46	887,07	503,28	1138,71
2ème assistant opérateur cinéma	43	46	887,07	503,28	1138,71
accessoiriste de plateau cinéma	43	46	954,37	817,34	1363,04
chef coiffeur cinéma	43	46	967,01	876,38	1405,20
chef maquilleur cinema	43	46	970,47	892,50	1416,72
1er assistant opérateur cinéma	43	46	984,89	959,80	1464,79
administrateur de production cinéma	43	46	984,89	959,80	1464,79
1er assistant costume cinéma	43	46	995,90	1011,14	1501,47
régisseur général cinéma	43	46	1023,10	1138,12	1592,16
1er assistant réalisateur cinéma	43	46	1023,10	1138,12	1592,16
chef costumier cinéma	43	46	1172,99	1837,56	2091,77
machiniste de prise de vues cinéma	46	47	898,79	558,02	1177,80

électricien de prise de vues cinéma	46	47	898,79	558,02	1177,80
conducteur de groupe cinéma	46	47	927,48	691,90	1273,43
sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	920,97	661,52	1251,73
sous-chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	920,97	661,52	1251,73
chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	973,02	904,42	1425,23
chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	973,02	904,42	1425,23

FONCTIONS	Hebdomadaire sur 6 jours					
	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaire MG	Montant intéressement	Salaire référence	
assistant scripte cinéma	51	55	699,45	0,00	699,45	
3ème assistant décorateur cinéma	51	55	699,45	0,00	699,45	
accessoiriste de décor cinéma	51	55	1070,22	1358,02	1749,23	
assistant opérateur du son cinéma	51	55	1072,57	1368,94	1757,04	
régisseur d'extérieurs cinéma	51	55	1086,46	1433,80	1803,36	
scripte cinéma	51	55	1086,46	1433,80	1803,36	
ensemblier cinéma	51	55	1139,62	1681,84	1980,54	
cadreur cinéma	51	55	1272,94	2304,04	2424,96	
chef opérateur du son cinéma	51	55	1350,71	2666,94	2684,18	
ensemblier décorateur cinéma	51	55	1350,71	2666,94	2684,18	
directeur de production cinéma	51	56	1688,49	4243,28	3810,13	
chef décorateur cinéma	51	56	1688,49	4243,28	3810,13	
directeur de la photographie cinéma	51	56	1704,06	4315,90	3862,01	
auxiliaire de régie cinéma	52	56	720,64	0,00	720,64	
auxiliaire de réalisation cinéma	52	56	720,64	0,00	720,64	
assistant au chargé de la figuration cinéma	52	56	720,64	0,00	720,64	
technicien retour image cinéma	52	56	720,64	0,00	720,64	
habilleur cinéma	52	56	927,89	693,80	1274,79	
secrétaire de production cinéma	52	56	948,51	790,02	1343,52	
coiffeur cinéma	52	56	994,21	1003,30	1495,86	
assistant maquilleur cinéma	52	56	994,21	1003,30		
2ème assistant réalisateur cinéma	52	56	997,15	1016,98	1505,64	
chargé de la figuration cinéma	52	56	997,15	1016,98	1505,64	
costumier cinéma	52	56	994,21	1003,30	1495,86	
régisseur adjoint cinéma	52	56	997,15	1016,98	1505,64	
2ème assistant opérateur cinéma	52	56	997,15	1016,98	1505,64	

accessoiriste de plateau cinéma	52	56	1086,13	1432,22	1802,24
chef coiffeur cinéma	52	56	1102,85	1510,30	1858
chef maquilleur cinema	52	56	1107,43	1531,62	1873,24
1er assistant opérateur cinéma	52	56	1126,49	1620,56	1936,77
administrateur de production cinéma	52	56	1126,49	1620,56	1936,77
1er assistant costume cinéma	52	56	1141,04	1688,48	1985,28
régisseur général cinéma	52	56	1177,01	1856,38	2105,2
1er assistant réalisateur cinéma	52	56	1177,01	1856,38	2105,2
chef costumier cinéma	52	56	1375,1	2780,80	2765,5
machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1020,14	1124,32	1582,3
électricien de prise de vues cinéma	56	57	1020,14	1124,32	1582,3
conducteur de groupe cinéma	56	57	1058,69	1304,16	1710,77
sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1049,94	1263,34	1681,61
sous-chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1049,94	1263,34	1681,61
chef machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1119,87	1589,68	1914,71
chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1119,87	1589,68	1914,71

Fait à Paris, le 2019, en exemplaires originaux

Pour les organisations d'employeurs Pour les organisations de salariés

API CFDT

SPI CGT

UPC SNTPCT